

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 85 (1949)
Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. - *Bulletin bibliographique.* — *Avant le 11 décembre: Notre position.* — *Vaud: Avez-vous fait votre demande?* — *Echo des conférences de cercle.* — *Conférence du cercle d'Echallens.* — *Morges.* — *Genève: U. A. E. E.: Des chansons pour nos petits.* — *Société de T. M. et R. S.* — *Neuchâtel: Après la trisannuelle.* — *Section du Locle.* — *Jura: Synode d'Ajoie.* — *J'ai vu l'Ecole buissonnière.* — *Une retraite.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Th. Lüscher: *Nativité.* — *Des maîtres comme il en faudrait beaucoup...* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Aux sections S.P.R. : Très tôt cette année, le comité de la S.P.J. nous a fait tenir sa subvention 1949. C'est la seule ; qu'elle en soit une fois encore remerciée. Mais les autres sections de la Romande qui ont l'intention de soutenir le Bulletin comme par le passé nous rendraient service en effectuant leur versement le plus tôt possible. Il est difficile de passer un ordre de tirage quand la caisse est vide. Donc, merci aux caissiers cantonaux qui nous liront avec sympathie.

A. Chevalley.

AVANT LE 11 DÉCEMBRE : NOTRE POSITION

Chacun de nous a pu lire, la semaine passée, dans les journaux quotidiens l'information suivante : « L'indice suisse du coût de la vie, calculé par l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, s'inscrivait à 221,3 (juin 1914 = 100) au 161,3 (août 1939 = 100) à fin octobre 1949. » Ce renseignement nous montre — ce dont nous nous doutions tout de même quelque peu — que ni l'abondance relative des produits, ni la dévaluation des monnaies étrangères n'ont amené jusqu'ici une baisse sensible du coût de la vie qui reste à un niveau élevé avec une remarquable stabilité.

Et cela nous rappelle toutes les démarches entreprises et les luttes soutenues par les organisations des salariés, ouvriers ou fonctionnaires, pour l'octroi d'allocations de vie chère, alors que la courbe des prix montait vertigineusement, tandis que celle des salaires et des traitements s'essouffait à la suivre de très bas et de très loin. Il est utile de se souvenir que ce n'est ni sans peine, ni sans retard que la **compensation intégrale de l'augmentation du coût de la vie** a été admise par les employeurs.

Cette première étape franchie, le temps est venu pour nous d'en affronter une deuxième : la **stabilisation de nos traitements** ou, plus exactement, l'intégration dans ceux-ci des allocations de vie chère. La

question s'est posée aussi bien sur le terrain fédéral — où elle sera tranchée par la votation du 11 décembre — que sur le terrain cantonal où règne une pittoresque diversité.

En effet, le **canton de Vaud** est ici en tête du progrès ; grâce à l'élaboration et à l'adoption de leur statut, nos collègues vaudois jouissent déjà d'un traitement stabilisé et ils ne dépendent plus, à chaque établissement de budget, des décisions plus ou moins favorables du Grand Conseil sur d'éventuelles allocations. Les autres Romands ne peuvent qu'envier ce beau résultat.

Berne a adopté une solution intermédiaire : une partie des allocations — le 30 %, sauf erreur — a été déjà intégrée aux traitements, le reste faisant toujours l'objet d'une décision annuelle de l'autorité législative.

Neuchâtel est en train de préparer un Statut des fonctionnaires dont nos collègues attendent beaucoup, et qui résoudra, espérons-le à leur satisfaction, le double problème de la stabilisation des traitements et de la revalorisation de la fonction enseignante.

Genève enfin se refuse actuellement à toute stabilisation ; soit le Conseil d'Etat, soit la commission du Grand Conseil ont répondu un non catégorique à la demande du Cartel des fonctionnaires, tout en proposant de renouveler pour 1950, les allocations versées en 1949.

Voilà donc quelle est la situation en Romandie. J'ai l'impression, et une impression bien près de la certitude, que nos autorités cantonales attendent sans impatience et sans angoisse le verdict que le souverain rendra le 11 décembre sur la stabilisation des traitements fédéraux, mais que, le verdict une fois rendu, elles le considéreront avec une attention tout particulièrement « intéressée ». Et je suis persuadé que, suivant la réponse que le peuple suisse donnera dans trois semaines, les lignes du tableau que j'ai esquissé plus haut se modifieront très rapidement à notre faveur ou à notre grand dam.

Instituteur romand, je livre ces quelques considérations à tes réflexions. Et quand tu auras médité le problème, tu arriveras à la conclusion que, le 11 décembre, une décision importante sera soumise à la sagesse du peuple suisse, que toi, tes parents, tes amis, vous faites aussi partie de ce peuple dont on demande l'avis, et qu'en votant **oui**, tu mettras d'accord ton devoir de membre de la S.P.V., de la S.P.J., de la S.P.N. ou de l'U.I.G., et ton intérêt.

G. W.

VAUD

AVEZ-VOUS FAIT VOTRE DEMANDE ?

L'article 20 de la loi sur le statut des fonctions publiques cantonales dispose : « avant d'accepter une charge publique non obligatoire... les fonctionnaires doivent demander l'autorisation de l'autorité de nomination ».

Il me paraît que cette disposition doit s'appliquer aux charges publiques qui étaient incompatibles avec la fonction avant l'entrée en vigueur de la loi. Il me paraît encore que toute loi doit améliorer ce qui

existe. Or la charge de conseiller communal n'était pas incompatible avec la fonction ; nous pouvions remplir cette charge sans faire une demande d'autorisation ; nous étions au bénéfice d'une situation acquise, péniblement acquise. En appliquant au mandat de conseiller communal l'article 20 du statut, il me paraît qu'on n'améliore rien mais que l'on fait plutôt un pas ... en arrière. Est-ce cela qu'a voulu le législateur ? Je reconnais que je m'avance sur un terrain mouvant, que la loi n'est certes pas en ma faveur.

Les fonctionnaires cantonaux, sauf un : l'instituteur, ont fait leur demande à l'Etat qui l'aura certainement accordée. L'instituteur, lui, devait faire sa demande auprès des autorités communales. Voit-on la nuance ? Voit-on la porte ouverte à l'arbitraire, la source possible de conflits ? Je ne doute pas un seul instant de la grandeur de vue de la grande majorité des autorités communales mais je ne pense pas moins que cette demande d'autorisation exigée de la part de l'instituteur est une limite à ses droits de citoyen.

Comment nos collègues ont-ils réagi ? D'aucuns n'ont pas fait de demande, n'en feront pas ; ils préféreront démissionner si on insiste ; d'autres ont failli « laisser ça là », puis sont revenus à de meilleurs sentiments, ont fait bonne figure à mauvais jeu.

Je pense que l'instituteur se doit de s'intéresser à la chose publique, de faire partie des conseils de la cité, de lutter contre l'indifférence grandissante et inquiétante que l'on rencontre lors des votations populaires ; je pense aussi qu'il doit avoir accès au conseil communal sans aucune autorisation préalable.

Cela dit, le bulletinier souhaite à tous nos collègues candidats une belle élection.

D. K.

ÉCHO DES CONFÉRENCES DE CERCLE

Après l'écho des examens publié par le Département de l'Instruction publique, nous jugeons utile de faire entendre un écho des conférences de cercle. De ce que fut celle à laquelle j'assistai.

Lundi après-midi

Réunis dans la salle du Conseil communal de Lausanne, nous avons entendu un exposé très sérieux, très fouillé, très sage, très technique sur l'enseignement du français. Certes, l'inspecteur chargé de présenter le nouveau guide n'avait pas ménagé sa peine. Devant un auditoire en général attentif (quelques baillements furtifs m'obligent à cette restriction !) il a introduit, commenté, conseillé, accumulé bons conseils et directives savantes. Le second orateur ne fit certainement pas moins bien.

Mardi matin et après-midi

De 8 heures à midi et de 14 heures à 16 h. 30 se sont succédé 7 leçons-types (sept !). Toutes intéressantes d'ailleurs. Mais disons la vérité, toute la vérité, rien que la vérité : ça devenait terriblement long en fin de matinée. On en était à rechercher quelque incident qui aurait égayé

cette pédagogie austère, cette didactique solennelle. (Un bourdon qui serait entré dans la classe et serait allé se poser sur... mais ne faisons pas de supposition irrévérencieuse !)

Fin de journée

Après cette pluie de bonnes leçons, chacun avait envie de se détendre, chacun avait à digérer ce repas somptueux. Inutile de dire que lorsque l'Inspecteur ouvrit la discussion, à 16 h. 30, les visages se fermèrent (chacun étant angoissé à la pensée qu'un bavard pourrait donner une huitième leçon-type en exposant son point de vue). Il n'y eut ni bavard, ni huitième leçon. C'est dans une atmosphère de soulagement collectif que l'inspecteur leva la séance sans que personne n'ait dit mot.

Faut-il le regretter ? Certainement. Les conférences de cercle devraient être des occasions de contacts fructueux entre inspecteurs et instituteurs. Eh bien ! chers collègues, malgré votre bonne volonté, vous n'auriez pas ouvert la bouche après cette longue journée où vous étiez, pour une fois, un peu des écoliers. Si la discussion avait été ouverte dans des conditions normales, voici à peu près ce que j'aurais dit :

Pourquoi personne n'a-t-il souligné l'obstacle essentiel à un enseignement rationnel du français ? Cet obstacle étant les effectifs trop chargés des classes. Elles étaient charmantes les leçons-types parce qu'elles se donnaient devant une douzaine d'élèves ! En écoutant l'exquis babil de ces sympathiques équipes de garçons et de fillettes, un peu intimidées d'ailleurs, je me reportais devant ma classe de 35 galopins dont quelques-uns sont en retard de trois ans, ce qui leur donne cette grosse voix d'hommes... Je voyais mon Albert à moi (réf. Ecole buissonnière) qui use ma patience depuis des mois parce que je n'ai pas encore osé le prier de faire du petit bois avec mon pupitre... Je voyais Marcel et André, deux bons gamins certes, mais que les problèmes de rhétorique ne passionnent pas. Je voyais surtout cette masse de 35 élèves qui pèse lourdement sur une leçon, lui enlève ce caractère d'intimité et de spontanéité qu'on voudrait lui imprimer. Trente-cinq élèves spontanés, vous voyez ce que ça donne !

Eh bien ! je dis : il y a mystification quand on présente au corps enseignant des classes de 12 chérubins bien pomponnés pour la circonstance, bien reposés, bien disposés (on a congé le reste de la journée, ça met de bonne humeur). Nous voulons bien admettre qu'il y a crise du français. Qui le sait mieux que nous qui corrigeons toute l'année dictées et compositions ? Il faut chercher à faire mieux, d'accord ! Est-ce que le nouveau guide, est-ce que les 7 (sept !) leçons-types que j'ai emmagasinées en un jour, avec les exposés magistraux (hum !) vont guérir notre école vaudoise de ces fautes grossières qu'on trouve dans les épreuves d'examens ? J'en doute fort. Le scepticisme se lisait d'ailleurs sur le visage du corps enseignant après les conférences et la lassitude se peignait sur les traits des maîtres après les sept leçons-types (sept !).

Il faut mieux que des conférences de cercle pour créer quelque chose de neuf, de vivifiant, d'exaltant. Il faut faire mieux qu'une remontrance après les examens, même si c'est sous la forme adoucie d'un écho. (Moi qui aimais tant ce mot délicieux qui évoque la profondeur

des bois, la clairière, les fleurs, le ruisseau qui chante. Quel sacrilège de l'utiliser dans une communication administrative. Enfin ! c'est un point de vue très personnel !)

Pour que les éducateurs puissent enseigner aux petits d'hommes l'initiative, la confiance dans leurs forces, pour qu'ils puissent libérer les trésors virtuels cachés dans le cœur, dans l'âme et dans l'intelligence des enfants, il ne faut pas seulement leur enseigner des techniques (dont je ne conteste pas l'utilité !) il faut susciter en eux le goût d'une pédagogie fervente. Le secret de toute éducation est d'ouvrir les cœurs, l'intelligence se développant dans la mesure où le cœur s'est donné. Les conférences de cercle, par leur caractère austère, par leur ambiance traditionnellement solennelle ne contribuent pas à renforcer cette vertu essentielle de l'éducateur, l'enthousiasme. Cet enthousiasme générateur de courage et d'énergie. Placés toute l'année devant des difficultés considérables, nous avons besoin d'encouragements, de quelques paroles officielles manifestant confiance et compréhension. Les conférences de cercle devraient être divisées en deux parties : la première où le corps enseignant aurait l'occasion de s'exprimer, de questionner, de dire ses sujets de perplexité, de suggérer peut-être. La seconde partie serait assez pareille à ce que nous connaissons déjà. Il n'y a pas de pédagogie à sens unique. Il ne faut pas seulement savoir parler, il faut savoir écouter. Là est le secret des véritables conducteurs !

Que dire en guise de conclusion ? Les résultats de la conférence de cercle 1949 me paraissent « plutôt décevants ! »

Fernand Petit.

CONFÉRENCE DU CERCLE D'ECHALLENS

Une conférence a atteint son but, il s'en dégage une impression, une belle idée, claire et droite comme un fût de bouleau. Qui ne connaît la formule machiavélique de Voltaire : « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! » Qu'est-ce alors quand on n'entend que des vérités ? Car ce sont de bien opportunes et patentes vérités que nous avons entendues ce jour-là sur l'enseignement du français, de la composition en particulier. Pour illustrer l'excellent « Guide pour l'enseignement du français » il fut fait appel au dévouement de quatre collègues qui, avec leurs propres élèves, ont donné une leçon de composition, laquelle fut, pour les auditeurs, un véritable enchantement. L'élaboration de ces paragraphes fut du reste assez ardue, mais les élèves étaient très intéressés, et n'est-ce pas là le meilleur critère du succès ? Pour ma part, j'avoue, à ma grande confusion, n'avoir jamais si bien fait.

C'est un vent frais et nouveau qui soufflera dans nos classes à l'heure de la composition. Et nous exprimons notre vive gratitude à ceux qui ont voulu cette rénovation et y ont consacré leur temps et leurs peines.

* * *

Pour que cette nouvelle méthode porte tous ses fruits, il faudrait consacrer plus de temps à l'enseignement précité ; disons, au minimum, une heure de plus par semaine. Quelle branche en pâtirait ? Quant à

moi, pour peu qu'on m'en donnât la permission, je rognerais allègrement sur l'arithmétique. Mais voilà, c'est la branche tabou qui usurpe depuis bien des lustres une place d'honneur dans les programmes scolaires. Personne ne peut nier le caractère spéculatif que prend de plus en plus cette branche, au degré supérieur en particulier. Je pense aux problèmes 30-36 p. 180. On m'objectera que de tels problèmes sont un excellent moyen de développer et de faire jongler l'esprit des élèves. A quoi je répondrai qu'il serait plus logique de le faire jongler sur des matières plus réelles ; et la langue maternelle nous en offre à profusion. Nous rencontrons dans la vie quantité de gens qui font écrire leurs lettres, mais vous est-il arrivé de rencontrer quelqu'un qui fasse compter sa paie ?

Je vois d'ici le sourire dédaigneux que me décochera le régent « fort en math ». Avec tout le respect que je lui dois et sans fausse humilité, je lui dirai que je ne suis pas un ignare dans la partie, que j'affectionne particulièrement les mathématiques, mais que j'estime que nous perdons trop de temps à les écorcher avec nos grands élèves.

Et... ne se glisserait-il pas quelque secrète vanité dans cette satisfaction à poser à nos élèves des problèmes-devinettes ? hé... hé...

Ls P.

MORGES

C'est le samedi 19 et le dimanche 20 que le **Chœur mixte du Corps enseignant**, sous la direction de H. Lavanchy, donne son concert annuel. Amateurs de belle musique, tous au Casino pour rendre hommage à un bel effort et pour applaudir les collègues qui l'ont fourni.

GENÈVE

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

DES CHANSONS POUR NOS PETITS

Instruire en chantant ! C'est bien là le propos de Mlle G. Duparc, auteur de chansons mimées, et de M. F. Mathil, inspecteur de chant. Mercredi dernier, dans les locaux de « Notre Genève », trop petits au gré des retardataires, un groupe d'institutrices de l'enseignement enfantin présentaient à leurs collègues quelques œuvres de ces deux auteurs. Heureux auteurs qui, avant même de faire chanter les petits réussirent à enchanter les grands. D'emblée la salle fut conquise par tant de grâce alliée à tant d'esprit et d'exquise simplicité. Heureux enfants, eux aussi, qui demain seront les animateurs de ces délicieuses mélodies.

Il appartenait à M. F. Mathil de nous parler du folklore genevois, déplorant la pauvreté de ce patrimoine en voie d'extinction. Il nous demanda de le sauver de l'oubli en faisant chanter ces vieilles chansons par les enfants. Puis nous entendîmes des poèmes de Mme N. Mertens, Mlle Th. Baudet, M. A. Atzenwyler, mis en musique par ses soins et interprétés par huit de nos collègues sous la direction de Mlle Geo. Basset dont on apprécie dans tant de domaines la précieuse collabora-

tion. La verve et l'harmonieux entrain de ce groupe choral firent que l'auditoire fut enchanté qu'on l'invite à reprendre les derniers refrains.

Joie, émotion, enthousiasme, tels sont les sentiments qu'auteurs et interprètes ont suscités chez leurs auditeurs qui s'en retournèrent en exprimant par des bravos et des louanges leur reconnaissance à ces collègues qui contribuent ainsi à faciliter leur tâche et à la leur faire toujours plus aimer.

Mme Y. Grangier qui préside aux destinées de l'U.A.E.E., toujours soucieuse de l'intérêt et de l'agrément de ses administrées, avait mis sur pied cette audition. Nous l'en remercions vivement et l'en félicitons puisqu'en plus du plaisir délicat qu'elle nous a procuré, notre chère Présidente a obtenu pour les œuvres de Mlle Duparc et de M. Mathil, l'entière approbation du corps primaire et infantin.

Notre gratitude s'adresse également au groupe choral qui, tant par la qualité de ses voix que par son jeu intelligent, fut un interprète idéal.

O. T.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T.M. et R.S.

TRAVAUX EN CUIR

L'annonce de ce cours, samedi passé, ayant été passablement tronquée (sans doute par manque de place) ... force nous est de la répéter aujourd'hui en fixant un nouveau délai d'inscription.

PROGRAMME : travaux simples en cuir non doublé (lien de serviette, étuis divers, porte-monnaie, évent. liseuse, poche à serviette) ; couture par lacets, fermeture par boutons-pressions. DATES : 3 séances, le lundi de 16 h. 45 à 18 h. 45, les **28 novembre, 5 et 12 décembre 1949** (évent. mercredi 7 décembre), Ecole du Grütli, 3e étage, s. 30.

FINANCE D'INSCRIPTION : membres de la S.G.T.M. Fr. 5.—, autres personnes Fr. 10.—. Fournitures à part (env. Fr. 6.—). DÉLAI : s'annoncer jusqu'au **mardi 22 novembre**, auprès de notre président L. Dunand, Miremont 31b, tél. 5.64.67.

NEUCHÂTEL APRÈS LA « TRISANNUELLE »

Il est dans la vie des sociétés, comme dans celle des individus, des dates qui s'inscrivent en traits lumineux. L'assemblée du 12 novembre 1949 laissera au cœur des participants un souvenir inoubliable.

Comment, en effet oublier la cordialité, à la fois simple et grandiose de l'accueil ? Une fois de plus, nos collègues du « Vallon », et la population covassonne nous ont prouvé que la réputation faite à l'hospitalité montagnarde est abondamment méritée. Une fois de plus — la dernière, sauf erreur, c'était en 1931 — on s'est dépensé pour nous recevoir.

En dépit de la vie trépidante et surchargée de chacun, nos collègues ont trouvé le temps de se réunir, d'étudier des chœurs, de grouper en une exposition de très intéressantes choses, d'intéresser enfin à notre manifestation les pouvoirs publics, l'industrie et la presse régionale.

Leur appel a été entendu. Gracieusement, les autorités communales de Couvet ont mis à notre disposition les locaux nécessaires et ont offert

aux participants une collation justement appréciée ; la maison **Dubied** a fait rééditer à l'intention de la S.P.N. une très jolie plaquette et **M. Montandon**, directeur du « Courrier du Val de Travers » a mis aimablement à notre disposition une page de son journal. A tous, et à la population entière, s'en va notre reconnaissance.

Raconter en détail cette belle journée, ce serait dépasser le cadre normal d'une correspondance et mettre dans l'embarras notre dévoué rédacteur. Je me bornerai donc, pour parler le langage du jour, à en développer succinctement le film.

9 h. du matin : Arrivée des participants, collation ; pour les uns, assemblée de la Société des T.M. et R.S. ; pour les autres, visite instructive de l'exposition S.P.N., ou de la belle galerie des peintures d'une enfant de Couvet **Mlle Borel**.

10 h. 15. Arrivée des Genevois qui, paraît-il, sont allés se rendre compte d'une invasion possible des eaux de l'Areuse.

10 h. 30. Ouverture de l'Assemblée générale par trois superbes chœurs mixtes exécutés par nos collègues du Val de Travers, sous la direction de **Gaston Delay**.

Rapport très applaudi du président **Rothen** et discussion à l'issue de laquelle sont admises en principe la dissolution de la Fédération des titulaires de fonctions publiques et sa reconstitution éventuelle sur de nouvelles bases.

11 h. 30. Intermède sous la forme de deux jolis chœurs d'enfants, très habilement conduits par **Georges Bobillier**.

La séance continue par la nomination de deux délégués à la S.P.R. en remplacement de Maurice Montandon et Armand Toffel, récemment nommés membres d'honneur de la S.P.N. **Mlle Marie-Louise Roulet** est élue et tiendra compagnie au futur président central, délégué de droit. Celui-ci est ensuite désigné en la personne de **Willy Zwahlen**. Le nouveau président fait partie du C.C. depuis plusieurs années ; il a dirigé longtemps les destinées de la section chaud-fonnière. Il possède l'expérience et le courage indispensables à ses nouvelles fonctions. Nous lui souhaitons une présidence heureuse et féconde.

12 h. Cérémonie émouvante et la première en son genre :

Remise de **trois** diplômes de membres d'honneur de la S.P.N.. Avec quelques paroles bien senties, le président remet à deux collègues démissionnaires : **Mlle Louise Aegler** et **Maurice Montandon** la récompense suprême pour services rendus à la société. Puis, en l'absence du vice-président **Arnold Jeanneret** retenu par la maladie, le caissier **William Porret** offre à **Charles Rothen**, le président sortant de charge après 31 ans d'activité au sein du Comité central qu'il dirige depuis 1942, le même témoignage de reconnaissance. En termes émus, les jubilaires remercient les collègues de l'honneur qui leur est rendu.

13 h. Dîner à l'Hôtel de l'Aigle, au cours duquel on ouit de fort aimables paroles de MM. **Jéquier**, représentant la section du Val de Travers, **Delay**, au nom des autorités communales, **Luc de Meuron**, président de l'Association des maîtres secondaires, **Pauly**, directeur de l'Ecole normale, **Michel**, président de la S.P.R. et **Bonifay**, au nom des sociétés sœurs vaudoise, genevoises et jurassienne qui toutes s'étaient aimablement fait représenter.

15 h. Reprise de la séance par un régal musical où le violon de notre collègue **André Jeanneret**, accompagné avec distinction par **Mlle J. Pologhini**, nous procura un moment de douce jouissance.

Et, pour finir, magistrale conférence de M. **Robert Laurent**, physicien dont la science sait fort bien s'allier à la simplicité et à un amour profond et compréhensif de l'humanité anxieuse et souffrante.

... Tout ce que je dis ci-dessus à l'usage des absents qui, comme d'habitude, eurent tort. S. Z.

SECTION DU LOCLE

Dans nos écoles. Le 31 octobre, les autorités scolaires ont fêté Mlle Germaine Seigne, pour 40 ans de service, dont 38 au Locle ; Mlle Marguerite Sandoz, pour 25 ans, accomplis en bonne partie à Rochefort, et M. Henri Bolliger, pour 25 ans d'enseignement au Locle.

Tour à tour, MM. J. Pellaton, président de la Commission scolaire, W. Jeanneret, inspecteur des écoles, M. Diacon, directeur, et F. Jung, secrétaire, ont présenté aux jubilaires leurs vœux et félicitations accompagnés du présent traditionnel. Les enfants furent naturellement de la fête et le témoignèrent.

D'autre part, M. Fritz Jung a été fêté par le bureau de la Commission scolaire dans une cérémonie spéciale, pour ses 25 ans de service en qualité de secrétaire des écoles.

M. le président s'est plu à reconnaître que M. Jung a rempli ses fonctions avec compétence et distinction. Le bureau lui a témoigné sa satisfaction d'une façon tangible.

Et il va de soi que la S.P.N. a, de son côté, fêté les quatre jubilaires dans l'intimité et qu'elle leur adresse ici ses vœux les plus cordiaux.

JURA

SYNODE D'AJOIE

Il a eu lieu à Pleujouse, samedi 8 octobre 1949. De l'excellent compte rendu paru dans l'Ecole Bernoise, nous extrayons ce qui suit : Après les questions administratives, on entendit une magistrale conférence, brillante leçon d'histoire générale et locale, de M. le Dr Pierre Rebetez, professeur à l'Ecole normale de Delémont : **Héritage de 20 et peut-être 40 siècles de civilisation.**

M. A. Montavon, membre du Comité cantonal de la S.I.B., brossa en un rapport complet la composition et l'activité de cet organisme corporatif. Profitant de la présence de M. Rychner, président du C.C., plusieurs collègues posèrent diverses questions relatives à la réélection tacite et aux projets de lois sur les traitements, deux points qui tiennent à cœur à tout le corps enseignant jurassien. Il résulte de cet échange de vues que le Comité cantonal n'est pas resté inactif et que la Direction de l'Instruction publique porte un grand intérêt à notre cause.

J'AI VU « L'ECOLE BUISSONNIÈRE »...

... oui, après la séance synodale de nos collègues du district de Courtelary. Une forte cohorte « d'externes » aimablement invités se mêlaient aux membres de cette section ; un petit congrès très sympathique...

Et le film ! Y eut-il un seul cœur qui ne vibra ? Aussi bien, taisons-nous, faisons silence, méditons... Cela vaudra mieux que toutes les belles paroles ! Et nous nous retrouverons devant « nos » gosses, dans nos classes, avec une joie nouvelle que nous voudrions leur faire partager !

Prochainement paraîtront ici quelques échos du synode de Cormoret. Chacun pourra connaître les thèses de Sauvain sur le grand sujet du Congrès de Lausanne.

UNE RETRAITE

On ne saurait passer sous silence la cérémonie qui réunit, fin octobre à Renan, dans la classe du titulaire, autorités, collègues, élèves et amis de M. Berthold Vuilleumier qui quitte l'enseignement après 46 ans et demie.

Notre collègue fut un pédagogue de valeur dont le dévouement était bien connu ; il fut aussi un musicien dont les chœurs populaires sont encore au répertoire des chanteurs jurassiens et d'ailleurs.

« Le soir descend sur la vallée,
» La terre alors s'endort sans bruit ;
» L'étoile brille à l'empyrée,
» Silence, amis, voici la nuit ! »

On ne peut penser à notre vaillant collègue, sans fredonner, n'est-ce pas, cette magnifique « Sérénade »...

Nos vœux de longue et heureuse retraite vous accompagnent, M. Vuilleumier !

H. Reber.

BIBLIOGRAPHIE

Réédition de 3 pièces villageoises de M. Matter-Estoppey

Imprimerie Ganguin et Laubscher, Montreux

Au vieux foyer, 2 actes (4e édition). Prix : Fr. 2.—.

« Cette pièce est de bon aloi, pleine de finesse et de cet humour que l'on rencontre souvent dans nos campagnes. Sentimentale et réaliste, humaine et émouvante, elle contient des rires et des larmes, elle raconte une histoire qui a dû être réelle. Une œuvre de qualité. »

(Journal d'Yverdon)

Monsieur le syndic se remarie, 2 actes (3e édition). Prix : Fr. 2.50.

« L'essentiel de cette comédie, c'est le dialogue aisé, alerte, farci de réparties heureuses, ce sont les fines notations psychologiques, les traits caractéristiques qui campent les personnages, les répliques bienvenues qui mettent la salle en belle humeur. »

(Tribune de Lausanne.)

Monsieur le syndic divorce, 2 actes (2e édition). Prix : Fr. 2.50.

« J'estime chez Mme Matter le sens du théâtre. Cela vit. Alors, je souhaite à sa dernière œuvre ce qu'elle mérite : d'être jouée par des sociétés du pays avec l'accent, s'il le faut. Je répète : cela vit. »

(Maurice Porta. - Feuille d'Avis de Lausanne.).

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NATIVITÉ

Morceau d'orgue (pendant que les enfants se placent ; peut toutefois être supprimé).

Le récitant : Vous tous ici assemblés, ouvrez les oreilles, ouvrez surtout vos cœurs ! Ecoutez la plus belle et la plus merveilleuse histoire du monde !

Le héraut (tenant un parchemin) : Ecoutez, bonnes gens ! Par ordre du divin empereur César-Auguste, les habitants seront dénombrés sur toutes les terres soumises à la puissance de Rome. Chacun se rendra donc dans sa ville d'origine pour y être enregistré. Ceux qui enfreindront cet ordre seront jetés en prison ou envoyés aux galères impériales.

Le récitant : Joseph, qui était de la maison de David, quitta la ville de Nazareth, en Galilée, pour monter à Béthléem, en Judée. C'est là qu'il devait être enregistré, avec Marie son épouse.

Après un long voyage, harassés, les voyageurs arrivèrent un soir dans la ville de David. Pauvres, Joseph et Marie durent se contenter d'une étable, car il n'y avait pas de place pour eux à l'hôtellerie.

C'est dans ce lieu misérable, près d'un bœuf et d'un âne, que Marie mit au monde son fils premier-né.

Elle l'emmaillotta et le coucha dans une crèche.

Le prophète : Ainsi s'accomplit cette parole du prophète : « Et toi, Béthléem, qui es petite entre les milliers de Juda, de toi sortira Celui qui doit être dominateur en Israël. »

Le récitant : Or, il y avait dans la même contrée des bergers qui couchaient aux champs pour garder leurs troupeaux.

(Douce musique d'orgue ou chœur très doux, bouches fermées.)

1er berger (à ses compagnons) : Ecoutez !

Les autres bergers : Quoi ?

1er berger : N'avez-vous rien entendu ?

Les autres bergers : Non ! Que se passe-t-il ?

1er berger : J'ai cru entendre une douce musique.

2e berger : Tu as rêvé. Personne ne vient jamais dans ces parages.

1er berger : Cela semblait venir du ciel. D'ailleurs, je ne sais pour quoi, mais j'ai le sentiment qu'il va se passer quelque chose d'extraordinaire.

3e berger : Allons, allons, tu divagues. Recouche-toi et laisse-nous dormir.

1er berger : Regardez nos bêtes : elles lèvent doucement la tête vers le ciel ; n'est-ce pas bizarre ?

2e berger : En effet, c'est étrange.

(A ce moment l'ange paraît ; mouvement de frayeur des bergers.)

Tous les bergers (tombant à genoux) : Oh !

L'ange : N'ayez point de peur, car je vous annonce une grande joie qui sera pour tout le peuple. C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, le Sauveur qui est le Christ, le Seigneur vous est né. Vous le reconnaîtrez à ceci : vous trouverez le petit enfant emmaillotté et couché dans une crèche.

Le récitant : Et au même instant, il y eut avec l'ange une multitude de l'armée céleste, chantant et louant Dieu :

Chœur des anges

musique et paroles de H. Devain (voir « Educateur » du 15. 11. 47).

Tous les bergers : Loué soit Dieu !

2e berger : Tu avais raison, Jude, cette nuit est extraordinaire.

1er berger : Et c'est à nous, pauvres pâtres, sans instruction, que l'Eternel a fait une telle révélation ! Nous ne pourrions jamais assez le louer. Mais, qu'attendons-nous pour gagner Béthléem ?

3e berger : Oui, allez, je veillerai sur le troupeau.

1er berger : Non pas ! Nous irons tous. Il ne peut arriver du mal à nos bêtes en une nuit aussi magnifique.

Tous les bergers : Allons à Béthléem !

Le récitant : Ils y allèrent donc en hâte et ils trouvèrent Marie et Joseph avec le nouveau-né couché dans la crèche. L'ayant vu, ils racontèrent ce qui leur avait été dit du petit enfant. Et tous ceux qui les entendirent étaient dans l'admiration de ce que les bergers leur disaient.

Chœur des bergers (même auteur, même source)

Le récitant : Les bergers s'en retournèrent, glorifiant et louant Dieu de tout ce qu'ils avaient vu et entendu.

Marie, elle, repassait toutes ces choses dans son cœur. Emue, elle berçait tendrement l'enfant divin.

Berceuse de Noël (avec accompagnement de l'orgue)

(Musique de René Blanc, paroles de Mme Péclard. Noël 1928. Agence religieuse, rue de l'Ale, Lausanne.)

Le récitant : Quelques semaines plus tard, les habitants de Béthléem virent arriver un étrange cortège.

1er mage : Mes amis, je crois que nous sommes arrivés au terme de notre voyage.

2e mage : Mais, nous ne voyons pas de palais royal.

3e mage : Nous avons appris déjà tant de choses extraordinaires au sujet de cette naissance que je ne serais pas surpris de trouver cet enfant-roi où personne ne s'attend à le voir. Eh ! regardez, là, cette étable. L'étoile qui nous a conduits semble la baigner de sa clarté.

C'est là que nous trouverons celui que nous cherchons. Allons lui présenter nos hommages !

Chant des mages (H. Devain - « Educateur », 15. 11. 47)

Le récitant : Le monde était dans les ténèbres ; mais Dieu, par le don de son Fils unique, a répandu sur la terre la lumière du pardon et de l'espérance. Comme les anges, les bergers et les mages, louons le Seigneur et offrons-Lui nos cœurs : Gloire à Dieu au plus haut des cieux ! Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Canon de Noël : « Gloria » (Gebhardi)

(Feuille de Noël 1946. Egl. réformée neuchâteloise. Commande à M. A. Bourquin, organiste, Le Locle.)

Quelques mots concernant la mise en scène

Cette Nativité peut être jouée aussi bien au temple, devant l'arbre illuminé que sur une scène.

Les bergers, accroupis, sont dissimulés derrière les chanteurs qui s'écartent aux paroles du récitant : « Or, il y avait, etc. ». Après le « Allons à Béthléem », ils se déplacent d'une aile à l'autre du chœur.

Si l'on dispose d'une lanterne à projections ou d'un petit réflecteur, on illuminera l'ange pendant qu'il parle.

Quant aux mages, ils n'apparaîtront qu'après la « Berceuse ».

Costumes

Bergers : peaux de moutons (éventuellement cousues sur une ample robe en toile de jute).

L'ange : longue robe blanche dissimulée au moyen d'un grand manteau ou d'une pèlerine jusqu'au moment de son apparition aux bergers.

Rois mages : vêtements orientaux, faciles à confectionner au moyen de tapis de vives couleurs. Diadèmes ou couronnes.

Th. Lüscher.

DES MAITRES COMME IL EN FAUDRAIT BEAUCOUP...

En Russie, au milieu du XIXe siècle :

... En fait, rien ne surpassait le sérieux, on peut bien dire le sacerdoce avec lequel une jeune institutrice du peuple embrassait sa vocation. Elle reçoit un salaire juste suffisant pour ne pas mourir de faim. Son logement, son matériel scolaire sont insuffisants ; aucune possibilité de frayer avec quelqu'un de son niveau, tout est renoncement, privation, souffrance. Et cependant, quelle joie au travail, quelle foi dans la haute mission et l'importance de son travail ! Elle vit seule dans un petit village enneigé ; sa petite chambre n'est pas à l'abri des vents glacés ; les autorités sont par avance ses adversaires et ses ennemis. Elle se nourrit de pain et de thé et se réchauffe à son samovar. Mais sa récompense, ce sont ces quelques douzaines de têtes blondes

d'enfants — pas toujours propres — qu'elle contemple jour après jour, ces yeux innocents et confiants, qui plongent dans les siens, ces oreilles d'enfants si attentives au moindre mot qui sort de ses lèvres. Car à ces enfants, qui ont poussé en pleine nature, leur maîtresse leur révèle un nouveau monde, de nouveaux sons, de nouvelles images. C'est aussi elle qui est la conseillère et l'aide de leurs mères, dans toutes leurs difficultés. Le moindre travail exécuté en ville rapporterait davantage à la maîtresse que sa carrière ; mais le gain est le dernier de ses soucis. Elle a choisi l'école du village pour être utile au peuple, pour le conduire dans la voie du progrès. (Nadia Strasser — Die Russin.)

II

Et en Suisse :

Le plus à plaindre, parmi les pauvres diables, est le maître d'école, qui travaille sans avoir la vocation, sans saisir la signification profonde de sa tâche, qui mâche sa nourriture intellectuelle comme une vieille haridelle mâche de ses longues dents branlantes.

« **Le règne du maître qui a sa tâche à cœur !** quelle joie de pouvoir étaler tous les trésors du monde devant les yeux émerveillés de ses enfants. Toute la splendeur de la nature, depuis la minuscule queue du cochon jusqu'à la magnificence du ciel étoilé. A lui appartient tout son pays, toute la vie humaine. Tous les jours, il peut conduire ses enfants sur des prairies fleuries. Laissez les ânes mâcher leurs chardons ! Ni Dieu ni diable, ni aucune commission scolaire ni aucun inspecteur ne peut l'empêcher de parler de ce dont son cœur est plein. Et qu'importe si le salaire est maigre : l'homme ne vit pas seulement de pain. Celui qui peut contempler les yeux brillants et avides des enfants, n'est-il pas riche ? Implanter dans ces cœurs une grande, magnifique confiance en l'homme, n'est-ce pas la plus belle vocation ? Une confiance qui vivra encore quand les cheveux auront blanchi et qui fera dire : J'ai éprouvé beaucoup de méchanceté, de bassesse, de dureté de cœur ; mais dans ma vie, un souvenir me reste : c'est mon maître. Celui-là m'a aimé ; celui-là m'est resté fidèle ; lui était sans ruse et sans fausseté, lui m'a toujours voulu du bien. Et, ce seul être sauve l'honneur de l'humanité. Et, encore dans sa blanche vieillesse, il dira : Cela, notre maître nous l'a dit. Et ça signifie : Il n'y a rien à y changer !

(Du testament de Simon Gfeller, poète suisse. — Francke, Berne.)

Communiqué par Alice Descœudres.

BIBLIOGRAPHIE

L'Enseignement de l'écriture. D'après les données fournies par les Ministères de l'Instruction publique. Paris, Unesco ; Genève, Bureau international d'Education, Publication No 102, 1948. 126 p. Fr. 5.—.

Des questions beaucoup plus nombreuses et variées qu'on ne pourrait le croire au premier abord se posent à propos de l'enseignement de l'écriture. Il valait donc la peine que le Bureau international d'Education y consacrat une de ses enquêtes internationales. Le questionnaire,

adressé comme d'habitude aux Ministères de l'Instruction publique, a réuni les réponses de 48 pays. Il se dégage de ces réponses, comme de l'étude générale qui les précède, que l'enseignement de l'écriture est en perpétuelle évolution, ayant constamment à s'adapter, d'une part aux conceptions pédagogiques nouvelles, d'autre part aux besoins pratiques de la vie moderne. Le rapport relève les principales tendances qui s'affrontent aujourd'hui dans la méthodologie de l'écriture : utilisation, pour le début, des capitales romaines et de l'écriture script ou enseignement immédiat des caractères cursifs, écriture par traction ou écriture par pression, écriture cursive liée ou non liée. Ce volume distingue les différents types d'écriture et souligne l'importance du choix des instruments et du matériel. Il aborde encore le problème de l'initiation concrète et des exercices préliminaires, ainsi que celui de la conciliation de la qualité et de la vitesse de l'écriture et des systèmes d'appréciation de celles-ci. Quelques pages d'illustrations permettent de se faire une idée de certains genres d'exercices et d'écritures. Le rapport a été présenté à la XI^e Conférence internationale de l'Instruction publique, réunie à Genève du 28 juin au 3 juillet 1948 et convoquée conjointement par l'Unesco et le Bureau international d'Education. Sans vouloir préconiser une méthode spéciale, la Conférence a adopté une recommandation attirant l'attention des Ministères de l'Instruction publique sur certains principes essentiels de l'enseignement de l'écriture.

L'Enseignement de la lecture. D'après les données fournies par les Ministères de l'Instruction publique. Paris, Unesco ; Genève, Bureau international d'Education, Publication No 112, 1949. 148 p. Fr. s. 6.—

L'an dernier, le B.I.E. ayant publié les résultats de l'enquête sur l'enseignement de l'écriture, il était donc naturel que cette année il entreprenne une étude sur l'enseignement de la lecture, puisque ces deux techniques vont de pair et sont les instruments de base de l'éducation. Il ressort des 45 rapports reçus en réponse au questionnaire envoyé aux Ministères de l'Instruction publique, que l'enseignement de la lecture représente un domaine excessivement complexe. Il n'est nullement question de présenter une étude théorique, sujet réservé aux spécialistes, mais il a été établi, en quelque sorte, un tableau géographique des différentes données recueillies au cours de cette enquête. C'est ainsi que l'étude générale, qui précède les monographies des différents pays, montre la place accordée à la lecture dans les programmes ; l'âge et la classe où cet enseignement débute ; l'horaire et les examens ; les méthodes en application ; les manuels et auxiliaires utilisés ; l'aide apportée aux enfants qui éprouvent de la difficulté dans l'apprentissage de la lecture et enfin les cours spéciaux organisés pour les adultes illettrés. On constate que l'enseignement de la lecture, comme celui de l'écriture, est soumis à un changement continu, qu'il dépend d'une recherche d'adaptation aux nouvelles conditions de vie et de l'application des nouvelles théories psycho-pédagogiques. Cette étude sous forme de rapport a été présentée à la XII^e Conférence internationale de l'Instruction publique, organisée conjointement par l'Unesco et le Bureau international d'Education à Genève, du 4 au 12 juillet 1949.

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE

Pour vos yeux

allez chez Koch !
c'est mieux

E. KOCH, OPTICIEN, BIENNE

Rue Dufour 13

*A la
Librairie Coopérative
La Chaux-de-Fonds
Le Locle*

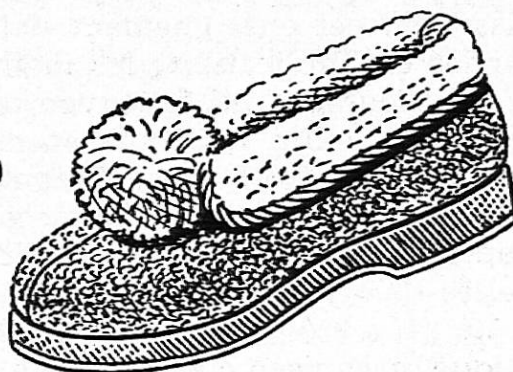
Tous les livres

Un grand succès...

PANTOUFLE poil de chameau
Semelle mousse

9.80

CHAUSSURES
A L'ÉTOILE VEVEY
ED. NICOLE S.A.



FOURRURES

B. D.

Benjamin

Rue Haldimand 13

Lausanne

Maison de 1^{er} ordre

Nouveaux arrivages

Fourrures de qualité

Prix avantageux

La plus délicieuse des eaux de table

Lithinée alcaline, légèrement gazeuse, préparée instantanément avec les

LITHINES « SOCOP »

La boîte de 10 paquets dosés chacun pour obtenir un litre d'Eau Lithinée **Fr. 1.60**

Pharmacies Populaires, Genève

Société coopérative fondée en 1891 par les sociétés de sec. mutuels en cas de maladie. Six officines en ville.

**Articles
de**



cuisine

J. SCHMID

Ferronnerie

Bienne



LAUSANNE

Au centre
de la ville
Un endroit
sympathique

Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

TOILERIES - TROUSSEAUX

100 % pur

Envois d'échantillons sur demande

André Goetschel

St-François 12 bis - LAUSANNE

Téléphone 2 06 11

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Pour vos

Conférences avec projections

Vous trouverez ce qu'il faut en appareils épidiscopes, lampes, écrans, passe-vues et accessoires.

Séries de vues à prix avantageux pour l'enseignement.

Maison spéciale pour la photo et les projections.

A. SCHNELL & FILS

Place St-François 4, Lausanne
Tél. 2.99.17

**P
E
R
L
E
S**

Perles-rocailles

Perles en verre à enfiler

Perles en bois en tous genres

Matériel de posage verre et bois

Pâte à modeler, etc.
(Prix avantageux)

Adressez-vous à la maison spécialisée

F. RUDIN Dufour 59 BIENNE

La Pouponnière
Lausanne

Av. de Beaumont 48 Tél. 2.48.58

Ecole cantonale de puériculture
placée sous le contrôle de l'Etat

forme :

des infirmières d'hygiène maternelle et infantile,
des gardes d'enfants,
des futures mères de famille expérimentées.

★

Institution reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile.

★

Age d'admission : 19 ans.
Renseignements et prospectus à disposition.

★

Travail assuré par l'Ecole

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Nouveautés :

W. MULLER et E. WISMER: Mémento de grammaire allemande.

Un volume de 84 p., 16×22,5, relié Fr. 4.50

On trouvera dans cet ouvrage tout l'essentiel de la grammaire allemande, groupé dans un ordre pratique à l'usage des élèves des degrés moyen et supérieur. La première partie est un résumé des éléments, la deuxième est consacrée au verbe, la troisième est une récapitulation des règles de la syntaxe. Un appendice donne les pluriels des substantifs et des verbes irréguliers.

Dr G. RICHARD: La célibataire et l'amour.

Un volume de 64 p., 12×18,5, broché. Fr. 2.50

La question du célibat féminin préoccupe souvent les éducateurs. En des pages compréhensives et inspirées par une morale sans étroitesse, le docteur Richard s'efforce de lui trouver des solutions heureuses. Il examine les causes, analyse le mécanisme des refoulements, expose avec franchise le délicat problème de la sexualité et montre que la femme peut mettre en valeur ses qualités propres même en dehors du mariage et obtenir, dans une activité enthousiasmante, dans l'affection de son entourage, de réelles satisfactions et une compensation à son renoncement.

DANS LA COLLECTION „ORBIS PICTUS“

Volume 4

ALBERT DURER

**Aquarelles
et dessins de l'Albertine
à Vienne**

48 pages et 20 planches en noir
et couleurs.

Les amis de l'art ne se laisseront pas d'admirer ces petits chefs-d'œuvre, reproduits à la perfection, qui montrent tous les aspects du talent de Durer.

Volume 5

**HISTOIRE
DU COSTUME**

**La mode
au cours des siècles**

56 pages et 22 planches
en couleurs.

Un coup d'œil sur les modes et sur les vêtements qui furent portés aux périodes les plus significatives de l'histoire, et une suite de pittoresques images.

Chaque volume, format 12,5×19, relié Fr. 4.20

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH